

Changement d'utilisation

PARTIE I – RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

a) Numéro d'entreprise : _____ _____ b) Langue préférée : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français c) Raison sociale : _____ d) Appellation commerciale (s'il y a lieu) : _____ e) Adresse postale : _____ _____	f) Emplacement réel de l'entreprise où vous tenez vos registres : _____ _____ g) Téléphone le jour : _____ h) Numéro de télécopieur : _____ i) Courriel (s'il y a lieu) : _____ j) Période visée : Du A ____ M ____ J ____ au A ____ M ____ J ____
--	---

k) Veuillez donner les raisons incitant au changement d'utilisation (c.-à-d. l'essence achetée au taux de taxe sur l'essence et utilisée comme carburant d'avion ou carburant diesel acheté au taux de taxe sur le carburant diesel et utilisé comme carburant pour locomotives) et fournir une description détaillée de vos activités :

PARTIE II – SOMMAIRE DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT (VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À L'ANNEXE APPLICABLE)

A Annexes	B Catégorie de carburant	C Nombre total de litres	D Montant total demandé
l) Totaux de l'annexe 2	Essence		
m) Totaux de l'annexe 2	Carburant diesel		
n) Montant total demandé – Faites le total de la colonne D			\$

PARTIE III – DÉCLARATION

J'atteste, par les présentes, qu'aucune partie de l'essence ou du carburant diesel (pour lequel une demande de remboursement de taxe est présentée) a été utilisée ou consommée dans un véhicule à moteur immatriculé et a été exclusivement utilisée comme carburant d'avion ou comme carburant pour locomotives au cours de la période visée par la demande. J'atteste également que tous les renseignements fournis dans la présente demande et dans tous les documents soumis à l'appui sont vrais, exacts et complets à tous égards.

IMPORTANT : LA DEMANDE DOIT PORTER UNE SIGNATURE ORIGINALE – LES PHOTOCOPIES OU LES COPIES TRANSMISES PAR TÉLÉCOPIEUR DE CETTE PAGE NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

 Nom du requérant ou de la personne autorisée à signer en son nom
 (en caractères d'imprimerie)

 Téléphone

 Signature

 Date

Veuillez poster votre demande et adresser vos questions au :
 Ministère des Finances, Division de l'administration du revenu
 Administration de l'impôt
 C.P. 3000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5G5

Numéro de téléphone : (800) 669-7070

**« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À DES VÉRIFICATIONS À UNE DATE ULTÉRIEURE.
 LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »**

ANNEXE 2 CHANGEMENT D'UTILISATION

Conformément à la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, au *Règlement général* et à la *Loi sur l'administration du revenu* (ex. essence achetée au taux de taxe sur l'essence et utilisée comme carburant d'avion ou carburant diesel acheté au taux de taxe sur le carburant diesel et utilisé comme carburant pour locomotives)

(A) Nom : _____ Numéro d'entreprise : _____				(B) Période visée : Du A ____ M ____ J ____ au A ____ M ____ J ____		
LOCOMOTIVE, AVION, ETC.						
(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)
TYPE	MODÈLE	NUMÉRO DE SÉRIE	NUMÉRO D'IMMATRICULATION (N° DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION)	UTILISATION	ACHATS D'ESSENCE	ACHATS DE CARBURANT DIESEL
Ligne (J) ACHATS TOTAUX D'ESSENCE (ADDITIONNER LA COLONNE H) =						
Ligne (K) ACHATS TOTAUX X TAUX DE TAXE INTÉGRAL (_____) consulter la table ci-jointe des taux de taxe =				(J) x (K)	\$	
Ligne (L) ACHATS TOTAUX X TAUX DE TAXE RÉDUIT (_____) consulter la table ci-jointe des taux de taxe =				(J) x (L)	\$	
LIGNE (M) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (SOUSTRAIRE LE TOTAL DU TAUX DE TAXE INTÉGRAL MOINS LE TOTAL DU TAUX RÉDUIT) =				(K) – (L) = (M)	\$	
Ligne (N) ACHATS TOTAUX DE CARBURANT DIESEL (ADDITIONNER LA COLONNE I) =						
Ligne (O) ACHATS TOTAUX X TAUX DE TAXE INTÉGRAL (_____) consulter la table ci-jointe des taux de taxe =				(N) x (O)	\$	
Ligne (P) ACHATS TOTAUX X TAUX DE TAXE RÉDUIT (_____) consulter la table ci-jointe des taux de taxe =				(N) x (P)	\$	
LIGNE (Q) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LE CARBURANT DIESEL (SOUSTRAIRE LE TOTAL DU TAUX DE TAXE INTÉGRAL MOINS LE TOTAL DU TAUX RÉDUIT) =				(O) – (P) = (Q)	\$	

« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À DES VÉRIFICATIONS À UNE DATE ULTÉRIEURE.
 LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »

**Directives pour remplir une
demande de remboursement de la taxe sur l'essence et/ou les carburants**

Changement d'utilisation

DEMANDE

Partie I – Renseignements sur le requérant

- | | | |
|----|--|---|
| a. | Numéro d'entreprise : | Désigne l'identificateur commun qui est attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) – c'est-à-dire le numéro d'inscription aux fins de la TVH. Vous pouvez obtenir ce numéro en vous inscrivant auprès de l'ARC, de la Direction du registre corporatif de Services Nouveau-Brunswick ou du ministère des Finances. |
| b. | Langue préférée : | Veillez préciser la langue dans laquelle vous préférez recevoir votre correspondance. |
| c. | Raison sociale : | Désigne l'une des possibilités suivantes :
<u>Corporation</u> – si vous avez enregistré votre entreprise comme corporation auprès de la Direction du registre corporatif de Services Nouveau-Brunswick, vous devez indiquer la raison sociale de votre corporation;
<u>Société en nom collectif</u> – si vous avez enregistré votre entreprise comme société en nom collectif auprès de la Direction du registre corporatif de Services Nouveau-Brunswick, vous devez indiquer la raison sociale de votre société en nom collectif;
<u>Particulier (propriétaire unique)</u> – si vous n'êtes pas enregistré auprès de la Direction du registre corporatif de Services Nouveau-Brunswick, vous devez indiquer votre nom personnel. |
| d. | Appellation commerciale : | Désigne le nom sous lequel vous faites affaire (peut être différent ou non de la raison sociale). |
| e. | Adresse postale : | Désigne l'adresse postale à laquelle toute la correspondance devrait être envoyée. Vous devez indiquer l'adresse au complet, y compris le comté. |
| f. | Emplacement réel de l'entreprise où vous tenez vos registres : | Si vous tenez vos registres à une adresse différente de celle de l'emplacement réel de votre entreprise, veuillez l'indiquer. Vous devez fournir l'adresse au complet de cet emplacement, y compris le comté. |
| g. | Téléphone le jour : | Numéro à composer pour vous rejoindre le jour (vous ou votre représentant). |
| h. | Numéro de télécopieur : | Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de télécopieur. |
| i. | Courriel : | Le cas échéant, veuillez indiquer votre adresse électronique. |
| j. | Période visée : | La période visée correspond aux dates de début et de fin de votre demande de remboursement. |
| k. | Raisons incitant au changement d'utilisation : | Lorsque vous donnez une description détaillée de vos activités, vous devez expliquer le changement d'utilisation (c.-à-d. pourquoi l'essence a été achetée au taux de taxe en vigueur sur l'essence et utilisée comme carburant d'avion ou carburant diesel acheté au taux de taxe en vigueur sur le carburant diesel et utilisé comme carburant pour locomotives). |

Partie II – Sommaire de la demande de remboursement

- i. Totaux de l'annexe 2 – Essence : À remplir SEULEMENT lorsque l'annexe 2 a été remplie.
Colonne C : Reportez le nombre total de litres d'essence donnant droit à un remboursement, inscrit à la Ligne (J) de l'annexe 2.
Colonne D : Reportez le montant total du remboursement demandé sur l'essence inscrit à la Ligne (M) de l'annexe 2.
- m. Totaux de l'annexe 2 – Carburant diesel : À remplir SEULEMENT lorsque l'annexe 2 a été remplie.
Colonne C : Reportez le nombre total de litres de carburant diesel donnant droit à un remboursement, inscrit à la Ligne (N) de l'annexe 2.
Colonne D : Reportez le montant total du remboursement demandé sur le carburant diesel inscrit à la Ligne (Q) de l'annexe 2.
- n. Montant total demandé : Additionnez toutes les entrées de la colonne D. Cela représente le montant total des demandes de remboursement pour toutes les catégories de carburant.

Partie III – Déclaration

- Déclaration du requérant : Désigne les conditions que chaque requérant accepte en signant la demande.
- Signature : Confirme que le requérant accepte les conditions imposées en vertu de la Déclaration du requérant. (Nota : La demande doit porter une signature originale – les photocopies ou les copies transmises par télécopieur de cette page ne seront pas acceptées.)
- Date/Téléphone : Veuillez inscrire la date sur votre demande et y inclure votre téléphone le jour.
- Avis importants : Pour avoir droit à un remboursement, la taxe du Nouveau-Brunswick sur l'essence et/ou les carburants doit avoir été payée à un grossiste d'essence et de carburant ou à un détaillant d'essence et de carburant détenant une licence valide du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Des photocopies facilement lisibles des reçus d'achat montrant que les taxes ont été payées doivent être incluses avec votre formulaire de demande de remboursement.
- Les demandes de remboursement sont limitées aux cinq années suivant la date à laquelle le trop-perçu a été payé.
- Si votre demande couvre différentes périodes visées pour lesquelles les taux de taxe sont différents (consultez la table ci-jointe des taux de taxe), vous devez remplir des annexes distinctes pour les différents taux de taxe.

Exemple :

Si vous présentez une demande de remboursement de taxe sur l'essence pour novembre et décembre 2002, vous serez tenu de remplir deux annexes distinctes comme suit :

- 1^{er} novembre au 10 décembre 2002 à un taux de 13 cents le litre;
- 11 décembre au 31 décembre 2002 à un taux de 14,5 cents le litre.

ANNEXE 2 – CHANGEMENT D'UTILISATION

- A. Nom : Indiquez la raison sociale, la même que celle qui se trouve sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
- Numéro d'entreprise : Indiquez l'identificateur commun, le même que celui qui se trouve sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
- B. Période visée : Indiquez les dates de début et de fin de votre demande.
- C. Colonne C – Type : Énumérez les avions et les locomotives utilisés dans le cadre de votre activité commerciale.
- D. Colonne D – Modèle : Inscrivez le numéro de modèle correspondant de chaque avion ou locomotive énuméré à la colonne C.
- E. Colonne E – Numéro de série : Inscrivez le numéro de série correspondant de chaque avion ou locomotive énuméré à la colonne C.
- F. Colonne F – Numéro d'immatriculation : Inscrivez le numéro d'immatriculation (numéro de licence) correspondant de chaque avion ou locomotive énuméré à la colonne C.
- G. Colonne G – Utilisation : Sur des lignes séparées, donnez une brève explication des fonctions accomplies par les avions ou les locomotives énumérés à la colonne C.
- H. Colonne H – Achats d'essence (litres) : Désigne le nombre de litres d'essence consommés dans une activité exemptée pour chaque type d'avion énuméré.
- I. Colonne I – Achats de carburant diesel (litres) : Désigne le nombre de litres de carburant diesel consommés dans une activité exemptée pour chaque type de locomotive énuméré.
- J. Ligne J – Achats totaux d'essence (litres) : Additionnez toutes les entrées de la colonne H et entrez le nombre total de litres d'essence consommés dans une activité exemptée. Reportez ce total dans la colonne C (Ligne I) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.
- K. Ligne K – Achats totaux x taux de taxe intégral : Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe d'essence applicable. Il importe de souligner qu'en raison des augmentations des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée. Si votre demande couvre différentes périodes visées pour lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour les différents taux de taxe.
Multipliez le nombre total de litres d'essence par le taux de taxe intégral sur l'essence, figurant à la table ci-jointe des taux de taxe :
[Ligne (J) x (taux de taxe intégral sur l'essence) = Ligne (K)].
- L. Ligne L – Achats totaux x taux de taxe réduit : Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe de carburant d'avion applicable. Il importe de souligner qu'en raison des augmentations des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée.
Multipliez le nombre total de litres d'essence par le taux de taxe sur le carburant d'avion figurant à la table ci-jointe des taux de taxe :
[Ligne (J) x (taux de taxe sur le carburant d'avion) = Ligne (L)].
- M. Ligne M – Demande de remboursement de la taxe sur l'essence : Soustraire le total du taux de taxe intégral moins le total du taux réduit :
[Ligne (K) – Ligne (L) = Ligne (M)]. Reportez ce total dans la colonne D (Ligne I) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.
- N. Ligne N – Achats totaux de carburant diesel (litres) : Additionnez toutes les entrées de la colonne I et entrez le nombre total de litres de carburant diesel consommés dans une activité exemptée. Reportez ce total dans la colonne C (Ligne m) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.

ANNEXE 2 – CHANGEMENT D'UTILISATION (suite)

- | | | |
|----|---|---|
| O. | Ligne O – Achats totaux x taux de taxe intégral : | <p>Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe du carburant diesel applicable. Il importe de souligner qu'en raison des augmentations des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée. Si votre demande couvre différentes périodes visées pour lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour les différents taux de taxe.</p> <p>Multipliez le nombre total de litres de carburant diesel par le taux de taxe intégral sur le carburant diesel figurant à la table ci-jointe des taux de taxe :
[Ligne (N) x (taux de taxe intégral sur le carburant diesel) = Ligne (O)].</p> |
| P. | Ligne P – Achats totaux x taux de taxe réduit : | <p>Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe du carburant pour locomotives applicable. Il importe de souligner qu'en raison des augmentations des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée.</p> <p>Multipliez le nombre total de litres de carburant diesel (Ligne N) par le taux de taxe sur le carburant pour locomotives figurant à la table ci-jointe des taux de taxe :
[Ligne (N) x (taux de taxe sur le carburant pour locomotives) = Ligne (P)].</p> |
| Q. | Ligne Q – Demande de remboursement de la taxe sur le carburant diesel : | <p>Soustraire le total du taux de taxe intégral moins le total du taux réduit :
[Ligne (O) – Ligne (P) = Ligne (Q)]. Reportez ce total dans la colonne D (Ligne m) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.</p> |



Department of Finance, Revenue Administration Division
Ministère des Finances, Division de l'administration du revenu
Telephone / Téléphone : (800) 669-7070

SUMMARY OF GASOLINE AND MOTIVE FUEL TAX RATES					
	GASOLINE	DIESEL FUEL	PROPANE	LOCOMOTIVE FUEL	AVIATION FUEL
December 7, 2001 to December 10, 2002	13.0 cents per litre	15.4 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre
December 11, 2002 to October 3, 2006	14.5 cents per litre	16.9 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre
October 4, 2006 to March 22, 2011	10.7 cents per litre	16.9 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre
March 23, 2011 to March 31, 2015	13.6 cents per litre	19.2 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre
April 1, 2015 to present	15.5 cents per litre	21.5 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre

SOMMAIRE DES TAUX DE TAXE SUR L'ESSENCE ET LES CARBURANTS					
	ESSENCE	CARBURANT DIESEL	PROPANE	CARBURANT POUR LOCOMOTIVES	CARBURANT D'AVION
Le 7 décembre 2001 au 10 décembre 2002	13,0 cents le litre	15,4 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre
Le 11 décembre 2002 au 3 octobre 2006	14,5 cents le litre	16,9 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre
Le 4 octobre 2006 Au 22 mars 2011	10,7 cents le litre	16,9 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre
Le 23 mars 2011 au 31 mars 2015	13.6 cents le litre	19.2 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre
Le 01 avril 2015 à date	15,5 cents le litre	21,5 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre